



GROSSESSE ET LICENCIEMENT ECONOMIQUE

Par **leenn 69**, le **06/02/2013** à **19:43**

BJRS
JE SUIS ENCEINTE DE 7 SA .
NOTRE RESPONSABLE EN CHEF NOUS A
ANNONCEE AUJOURD HUIT QU UN LICENCIEMENT ECONOMIQUE VA AVOIR LUI
RAPIDEMENT SUR 2 POSTES.
MAIS QUE SELA NE CONCERNAIT PAS FORCEMENT
MES 2 DERNIERES COLLEGUES QUI N ONT QUE 3 MOIS DANS LA BOUTIQUE.
QU IL
ALLAIT SE BASER SUR LE CHIFFRE D AFFAIRE QUE NOUS DEVELOPPONT
CHAQUNES .
ET LICENCIEES ECONOMIQUEMENT LES DEUX MOINS BONNES.
ET
QUE SI SELA NE SUFFISAIT PAS A MAINTENIR LA BOUTIQUE IL FERMERAIT NOTRE
BOUTIQUE.
J AI PEUR ,QUE FAIRE ?
DOIT JE ANNONCER MA GROSSESSE ?
AU
RISQUE D ETRE POUSSEE VERS LA PORTE.
LE PATRON A T IL DROIT DE CHOISIR
COMME CA QUI LICENCIEE ?
DOIT JE ANNONCER MA GROSSESSE
PREMATUREMENT A MON PATRON ,
SACHANT QUE MON ADJOINTE EST ENCEINTE
DE TROIS ET LA DEJA ANNONCEE.
J AI TRES PEUR POUR MOI, PERSONNE NE
VOUDRAS ENGAGER UNE FEMME ENCEINTE DE 2 MOIS.
QUE FAIRE AIDER MOI
MERCI

Par **DSO**, le **06/02/2013** à **20:50**

Bonjour,
L'employeur peut licencier une femme enceinte pour raison
économique.
L'employeur doit établir des critères d'ordre de licenciement pour supprimer
un poste.
Cordialement,
DSO